

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 11 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Couzzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2020

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme ASTIER Martine (Pouvoir à M. BOURDOLLE Philippe), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

Affiché le : 16/12/2020

8. GRILLE DES EMPLOIS : MODIFICATIONS DE CONTRATS

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire de travail des emplois dans la commune et les créations d'emplois de contractuels.

1- Restaurant scolaire :

- Augmentation du temps de travail d'adjoint technique (poste 22) à compter du 21 février 2021.

Par délibération en date du 25 septembre 2017 le conseil municipal avait créé un emploi d'adjoint technique (poste 22) à une durée hebdomadaire de 30 heures.

Afin de pallier aux besoins liés à l'augmentation de l'activité du restaurant scolaire, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail de ce poste :

- Suppression du poste d'adjoint technique (poste 22) à temps non complet 30h/35h,
- Création d'un poste d'adjoint technique (poste 22) à temps complet.

Le comité technique a rendu un avis favorable le 9 novembre 2020.

2- Service entretien :

- Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique (poste 46) à compter du 21 février 2021.

Par délibération en date du 4 novembre 2019, le conseil municipal avait créé un emploi d'adjoint technique (poste 46) à une durée hebdomadaire de 28 heures.

Afin de pallier aux besoins liés à l'augmentation de l'activité du service entretien et à l'activité du restaurant scolaire, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de ce poste :

- Suppression du poste d'adjoint technique (poste 46) à temps non complet 28h/35h,
- Création d'un poste d'adjoint technique (poste 46) à temps non complet 31h/35h.

- Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique (poste 47) à compter du 21 février 2021.

Par délibération en date du 4 novembre 2019, le conseil municipal avait créé un emploi d'adjoint technique (poste 47) à une durée hebdomadaire de 28 heures.

Afin de pallier aux besoins liés à l'augmentation de l'activité du service entretien et à l'activité du restaurant scolaire, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de ce poste :

- Suppression du poste d'adjoint technique (poste 47) à temps non complet 28h/35h,
- Création d'un poste d'adjoint technique (poste 47) à temps non complet 31h/35h.

3- Service agence postale :

- Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique (poste 37) à compter du 21 février 2021.

Par délibération en date du 13 octobre 2014 modifiée par la délibération en date du 9 novembre 2015, le conseil municipal a créé un emploi d'adjoint technique (poste 37) à une durée hebdomadaire de 28 heures.

Suite à l'ouverture de l'agence postale et afin de pallier aux besoins liés à l'augmentation de l'activité du restaurant scolaire, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de ce poste :

- Suppression du poste d'adjoint technique (poste 37) à temps non complet 28h/35h,
- Création d'un poste d'adjoint technique (poste 37) à temps non complet 31h/35h.

4- Service bibliothèque :

- Création d'un poste non permanent à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque, il convient de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet ou à temps non complet, en fonction des nécessités de service.

- Création du poste n°49NT « Adjoint du patrimoine – accroissement saisonnier d'activité » à temps complet ou à temps non complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de supprimer le poste n°22 d'adjoint technique à temps non complet 30h/35h et les postes n°37, 46 et 47 d'adjoints techniques à temps non complet 28h/35h,**
- **de valider la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au 21 février 2021,**
- **de valider la création de 3 postes d'adjoint technique à temps non complet 31h/35h à compter du 21 février 2021,**
- **de créer un poste non permanent d'adjoint du patrimoine contractuel à compter du 1^{er} janvier 2021,**
- **d'approuver la nouvelle grille des emplois à partir du 1^{er} janvier 2021,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 5
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Philippe JANICOT

